



Litige entre employeur et salarié

Par **adeline60**, le **21/04/2012** à **11:52**

Bonjour, j'aurai voulu savoir si mon employeur a le droit de me faire rattraper du temps que je n'aurai pas fait depuis mon entrée dans l'entreprise? Je m'explique: je suis arrivée dans l'entreprise le 7/09/2009. J'ai signé un contrat de 35h de travail effectif plus temps de pause non assimilés au temps de travail effectif soit 36h75. (En étant mon premier emploi je ne savais pas trop ce que cela voulait dire). Faisant confiance à mon supérieur, j'effectue le planning qu'il m'a fait en 35h hebdomadaire. Je n'ai pas relu mon contrat une fois le planning fait. Hors le 18/04/2012 mon chef me fait part d'un quiproquo: il s'est aperçu que j'avais un contrat 36h75 et non pas 35h donc il me demande de faire ces 1h45 hebdomadaire (non rémunéré bien entendu) durant ces 2 ans et 5 mois. Je suis déboussolé. D'où ma question: Ont-ils le droit de me faire rattraper ces heures alors que cela n'est pas de ma faute ce n'est pas de mon ressort de faire les planning ?
Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **21/04/2012** à **13:49**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir sur quelle base vous avez été rémunérée et si ces temps de pause doivent l'être vraisemblablement suivant les dispositions de la Convention Collective applicable...